

AVENANT N°2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

Entre :

La ville de GENNEVILLIERS représentée par Monsieur Patrice LECLERC, Maire de Gennevilliers,

D'une part,

Et :

L'Association Plein Grés, représentée par Madame LE GALL-GAYARD Annick,

D'autre part,

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT

Considérant que la Ville de Gennevilliers apporte son soutien financier à l'activité développée par l'Association Plein Grés à travers une subvention spécifique contrat de ville.

Considérant que le Conseil Départemental encourage les actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires de Gennevilliers en déléguant à la Ville de Gennevilliers une enveloppe financière destinée à soutenir les actions en faveur de ces publics au titre de l'année 2023.

Le présent avenant a pour objet de modifier les articles 3 et 6 de la convention d'objectifs validée par le Conseil Municipal du 2 février 2022.

ARTICLE 3 : MODALITES DE SOUTIEN DE LA VILLE A L'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION

3-1 : Afin de soutenir les actions de l'Association du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, la Ville s'engage à verser à l'Association une subvention de fonctionnement et une subvention spécifique au titre du Contrat de Ville.

Le montant de ces subventions pour l'année 2023 est fixé à :

- Subvention de fonctionnement : **258 351 euros**
- Subvention Contrat de Ville : **60 500 euros**

3-2 : Dans le cadre du contrat entre la Ville et le Département, le Département encourage les actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires de Gennevilliers en déléguant à la Ville de Gennevilliers une enveloppe financière destinée à soutenir les actions en faveur de ces publics au titre de l'année 2023.

Dans ce cadre, la Ville s'engage à verser pour 2023 une subvention d'un montant de **40 000 euros** à l'Association pour mener ses actions.

ARTICLE 6 : PRISE D'EFFET - DUREE

La présente convention prend effet à compter de la date de signature et expire le 31 décembre 2023.

Tous les autres articles de la Convention non modifiés par le présent avenant restent inchangés.

Fait à Gennevilliers, le

Le Maire de GENNEVILLIERS
Patrice LECLERC

La Présidente de l'Association
Annick LE GALL-GAYARD